

BULLETIN MUNICIPAL

DECEMBRE 2021



MAIRIE

L'équipe municipale, et Mme Séverine Brachet Secrétaire de mairie vous accueillent les : mercredis de 14h à 16h30 vendredis de 9h à 11h30.

Contact

04 75 90 07 00 mairie.condillac@orange.fr

https://www.mairie-condillac.fr/

DECHETERIES DE L'AGGLO OUVERTURE DE

LA LAUPIE

Lundi, Mercredi, Vendredi
et Samedi

de 9h à 12h et de 14h à 17h30

ASSOCIATIONS

ACCA Président: Bernard ROJAT 06 09 32 00 03

Amicale des chasseurs de sangliers de Condillac Président: Philippe ROSTAN 06 81 55 15 23

<u>Comité des fêtes :</u> Président: Jean Luc ORAND 04 75 54 49 32

Nourrices agréées

Condillac : MILLION Francette 04 75 46 70 94

ARNOUX Françoise 06 76 40 84 13

Bonlieu : PIA Véronique 06 78 01 06 11

BAULEIGUE Angélique 06 75 37 23 64

Bonjour à toutes et à tous,

Cette fois je ne parlerai pas de la Covid et de son lot de contraintes et de malheurs. Si vous le souhaitez, vous trouverez la dernière fiche réflexe Covid du gouvernement sur le site de la mairie.

Pour cette fin d'année, je ne veux annoncer que de bonnes nouvelles.

Pour commencer, la fibre, tant annoncée, est devenue réalité !!! Depuis le 4 décembre vous pouvez souscrire une offre fibre auprès de l'opérateur de votre choix. Vous trouverez tous les détails et contacts nécessaires dans les pages suivantes ou en venant à la réunion qui se déroulera à Marsanne le 6 janvier.

Ensuite au nom de toute l'équipe municipale, je souhaite féliciter un condillacois qui a su se faire remarquer lors des championnats du monde de danses en couple qui se sont déroulés à Assen aux Pays-Bas du 11 au 14 novembre. Nicolas Reboul, professeur de danses en couple à «Sauz'et danse», et sa partenaire Magdalena Buczek ont terminé 5ème du championnat du monde Open WDC et 3ème du Dutch Open Hollandais. Bravo à tous deux.

Et aussi, toutes nos félicitations à Audrey et Florent Soulier pour la naissance du petit Tiago arrivé parmi nous le 20 novembre. Nous lui souhaitons bien venu dans ce monde et une vie pleine d'amour. Pour les parents, les Tiago étant réputés paisibles, nous espérons qu'il n'y aura pas trop de nuits blanches dans les semaines à venir.

Enfin, cette année notre équipe municipale a prévu de vous présenter ses vœux pour l'année 2022 le vendredi 7 janvier à 19h00 (hors dégradation du contexte sanitaire et de nouvelles injonctions gouvernementales).

Venez nombreux partager un moment avec nous et entre vous autour d'un verre.

D'ores et déjà, je vous souhaite de bonnes fêtes de fins d'années, de bons moments entre proches, quelques cadeaux et beaucoup d'éclats de rire.

A très bientôt.

Jacky GOUTIN

Maire:

Jacky GOUTIN 06 89 29 98 27

00 07 27 70 2

Adjointe:

Christine DECRAENE 07 68 34 78 70

Adjoint:

Roberto MARANGONI 06 47 83 14 45

Conseillers municipaux:

Sandrine HEBERT 06 76 21 83 87

Marie-josé LACHAUD 06 80 36 66 92

Odile MARANGONI 06 89 73 20 77 Loic BUREL 06 31 33 34 48

Raymond BUREL 06 70 18 14 94
Garry FAYOLLE 07 88 00 59 86

Olivier LOUBET 06 75 64 54 57 Florent SOULIER 06 71 97 33 80

Les dates sont communiquées et affichées en Mairie. Les conseils Municipaux sont publics, vous êtes donc les bienvenus.

RECENSEMENT COMMUNAL

REUSSIR ENSEMBLE LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2022

Le passage d'un agent recenseur se fera dans notre commune à partir du 20 janvier 2022 et jusqu'au 19 février 2022.

Nous vous demandons de l'accueillir avec bienveillance et cordialité.

Si vous en avez besoin, son rôle sera de vous guider dans cette démarche notamment pour le remplissage des questionnaires papiers.

Vous pourrez répondre par internet sans aucune intervention de sa part, il vous laissera en boîte aux lettres les codes vous permettant de vous connecter pour faire votre transmission d'informations.

Sachez qu'en aucun cas ces informations ne sont transmises aux services fiscaux, ils ne sont utilisés que pour la mise à jour de la population de votre commune et des aides qui peuvent en découler pour elle et donc pour vous.

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est surtout un devoir civique, simple et utile à tous.

Quelques informations pour vous aider à y voir plus clair sur cette démarche de l'Etat :

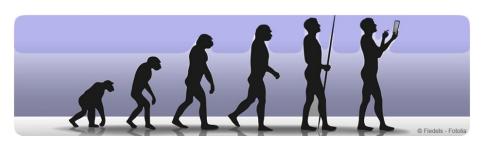
- <u>Je ne veux pas être fiché(e)</u>! Ne vous inquiétez pas, le recensement respecte une procédure rigoureuse, approuvée par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Les réponses sont confidentielles et uniquement destinées à l'Insee. La confidentialité est autant respectée pour les réponses sur papier que pour celles sur internet.

<u>Est-ce que mes impôts vont changer en fonction des informations données</u>? Votre réponse ne sera rapprochée d'aucun fichier (Sécurité sociale, Trésor public, URSSAF, ou autres). Il est par ailleurs interdit de l'utiliser pour des contrôles fiscaux, votre anonymat est préservé.

Le recensement je m'en moque, je ne suis pas obligé(e) de répondre! L'objectif principal est de connaître le nombre de personnes vivant dans la commune et en France. Vous êtes donc concernés! Il permet d'établir des statistiques indispensables pour prendre des décisions en matière de politique d'emploi, de formation, d'équipements sanitaires, sociaux, culturels, sportifs, etc. Si vous ne répondez pas vous faussez les résultats, les actions entreprises risquent d'être inefficaces pour vous, vos parents, vos enfants. Votre participation est obligatoire sous peine d'amende selon la loi n° 51-711 du 7 juin 1951.

- <u>Je refuse que vous entriez chez moi</u>! Pas de problème, on vous laisse une notice et vous pourrez répondre par internet. On peut aussi vous laisser les questionnaires papier et on reviendra les chercher.

Votre mairie est seulement chargée de collecter les réponses aux questionnaires conçus par l'Insee.











C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet!

Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

Q le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.

ACTIVITES VILLAGE

ITINERANCE[S] RENCONTRES CULTURELLES DE L'AGGLO

Le 6 juin nous avons organisé une BALADE PHOTOGRAPHIQUE sur la commune.

Une belle journée ensoleillée qui permis une approche de notre commune sous deux aspects, l'une côté nature par le chemin de Givaude et l'autre côté architecture au vieux village.

De belles photographies furent réalisées puis analysées par un photographe professionnel de « présence photographie » partenaire de l'évènement. Un aspect artistique avait été demandé à la quinzaine de participants avec des thèmes choisis pour les clichés. Ce fut une belle réussite sous le sceaux de la convivialité.



Le 9 octobre a eu lieu un atelier généalogie, qui malgré notre communication n'a pas reçu l'accueil escompté. C'est dommage car le peu de participants a pu découvrir tous les aspects d'une recherche dans les registres d'une municipalité ainsi que les aspects juridiques de transmission de ces informations. Mr Carton Florimon, Archiviste de l'Agglomération nous transmis aussi les outils informatiques pouvant guider nos recherches.





TOURISME

Nous avons le plaisir de vous annoncer la parution de nos deux cartes cyclo ainsi que de la fiche d'itinéraires à vélo famille.

Ces documents seront diffusés dans les deux Offices de Tourisme, de Montélimar et Marsanne, et sont dès à présent téléchargeables gratuitement sur le web à cette adresse :

https://www.montelimar-tourisme.com/pratique/brochures-et-plans/

PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU) ET CARTES <u>COMMUNALES</u>

19 communes du territoire sont couvertes par un Plan Local d'Urbanisme, 6 communes sont couvertes par une carte communale et 2 communes ne disposent pas d'un document d'urbanisme, ces dernières étant soumises au Règlement National d'Urbanisme.

Un Plan Local d'Urbanisme fixe un projet politique, avec des orientations stratégiques et des règles d'utilisation du sol qui s'imposent à tous les travaux et définissent où et comment construire.

Il comprend notamment un règlement, un plan de zonage et parfois un schéma d'intention d'aménagement pour un secteur donné = pièces à regarder impérativement pour tout projet de construction, extension, de clôtures, piscine ...

Une Carte communale est un document d'urbanisme simplifié, qui délimite les zones constructibles de la commune. Le règlement qui s'applique est le Règlement National d'Urbanisme (articles R.111-1 et suivants du Code de l'urbanisme), comme pour les communes non dotées de document d'urbanisme. Ces documents évoluent régulièrement pour tenir compte de nouvelles législations, de nouveaux documents cadre (par exemple, le Schéma de Cohérence Territoriale – SCOT, ou le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Équilibre du Territoire - SRADDET), ou de projets communaux d'intérêt général. Toutefois, ces évolutions doivent être mineures et ne pas remettre en cause l'économie générale du document d'urbanisme. Les documents d'urbanisme peuvent ainsi être modifiés, mis en compatibilité ...

Sic Montélimar Agglo—Aménagement du territoire. montélimaragglo.fr -



MESSAGE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Le Ministère de l'Agriculture a estimé que le risque influenza aviaire était élevé sur tout le territoire français le 5 novembre 2021.

Un communiqué de presse a été édité en ce sens par le ministère

https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-la-france-passe-au-niveau-de-risque-eleve-sur-le-territoire-hexagonal-et-

La situation est d'autant plus inquiétante dans le couloir rhodanien cette année que de nombreux cygnes ont été trouvés positifs en Moselle.

Un arrêté ministériel publié le 29 septembre 2021 impose strictement pour les basse cours (établissements non commerciaux détenteurs de volailles)

- soit un confinement sous filet
- soit un maintien en bâtiment fermé des oiseaux.

Il est rappelé que les basse-cours, quelque soit leur taille, doivent être déclarées en mairies et enregistrées dans un registre disponible en cas de crise.

Pour les élevages commerciaux:

- les gibiers à plumes peuvent être maintenus sous filet.
- les élevages de volailles doivent être autant que possible enfermés en bâtiments.

Des dérogations sont néanmoins possibles pour des raisons de bien-être animal dûment constatées par des vétérinaires. Ces dérogations font l'objet d'une validation officielle de la DDPP. L'éleveur reçoit un document.

Les élevages commerciaux les plus petits, en circuit court, avec des bâtiments inférieurs à 120 m2 PRÉFET peuvent laisser sortir leurs volailles, mais une stricte séparation des canards et des poules ou pou- DE LA DRÔME lets doit être effectuée. De plus, le filet reste une mesure à fortement recommander.



LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES ET DU PAPIER

<u>Citeo</u> est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Aujourd'hui, 68% des emballages ménagers et 60,5 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Mieux identifier les emballages et les papiers collectés et triés, c'est l'objectif des sept nouveaux projets sélectionnés par Citeo.

En octobre 2020, Citeo a lancé <u>un appel à projets</u> pour développer des technologies innovantes d'identification des emballages ménagers et des papiers graphiques.

<u>Objectif</u>: améliorer le contrôle et le suivi de la qualité des matériaux recyclés depuis la collecte jusqu'au recycleur final. Ces technologies d'identification sont basées sur la reconnaissance d'images, associée à une intelligence artificielle qui sera capable de reconnaitre les types d'emballages et de papiers, leur matériau, leur forme ou encore leur couleur. Placées dans les camions de collecte, en centres de tri et chez les recycleurs, elles permettront ainsi de:

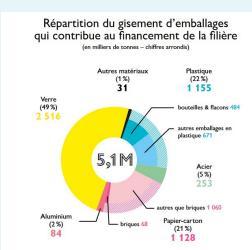
- détecter les intrus lors de la collecte, et éviter qu'ils créent des incidents dans les centres de tri, comme des bonbonnes de gaz ou encore des planches de bois par exemple ;
- différencier les emballages alimentaires et non alimentaires et ainsi favoriser le recyclage en boucle fermée ; assurer un contrôle continu et optimiser la qualité des emballages et papiers envoyés au recyclage, avec par exemple une meilleure séparation des journaux et des cartonnettes d'emballages.

Les premiers prototypes seront testés d'ici 12 à 24 mois dans des centres de tri, collectivités ou recycleurs partenaires, avant d'être déployés à plus grande échelle si les résultats sont concluants.

Citeo financera 50% des projets, avec une enveloppe globale de 1,5 millions d'euros. Par ailleurs, une équipe dédiée accompagnera les lauréats dans leurs projets, avec six experts de Citeo spécialistes de la collecte, des centres de tri et des opérations de recyclage.

20 kg : c'est le poids moyen des papiers triés par habitant et par an. Cahiers, papiers brouillon, catalogues, enveloppes, magazines... tous les papiers se recyclent. Pour leur donner une nouvelle vie, il suffit de bien les trier. Découvrez les grandes étapes de la boucle de recyclage des papiers.





Savoir, c'est pouvoir agir.

PLUS ON SAIT MIEUX ON FAIT

Avec nos savoirs, avec l'innovation et l'intelligence collective, nous trouvons aujourd'hui et trouverons demain les solutions pour accélérer la transition vers un monde circulaire.

Parce que les défis environnementaux sont mondiaux et complexes, parce qu'ils appellent une transformation solide et cohérente, parce que, face à l'urgence, nous n'avons pas le temps pour les fake news et les idées reçues, établir et partager des savoirs et des connaissances est essentiel.

ASSOCIATIONS LOCALES

ECOLE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS LES PORTES DU SOLEIL

Cette école, dite de « bassin », est composée de jeunes entre 14 et 18 ans.

Elle a pour but de former ces jeunes citoyens aux gestes de premiers secours ainsi qu'aux diverses techniques d'incendies.

Au terme de trois années de formation, ils pourront devenir sapeur pompier volontaire et intégrer les centres de secours du bassin : Montélimar, Sauzet, Marsanne, La Bégude de Mazenc, Vallée du Roubion, la Valdaine et Dieulefit.

Pour intégrer cette école une sélection sur dossier est effectuée. Par la suite des tests sportifs, une épreuve écrite et un entretien oral seront réalisés avec un jury.





Renseignements:

<u>Mail</u>: jsp.portesdusoleil@gmail.com <u>Présidente JSP</u>: 06 36 94 58 39 <u>Courrier</u>: Jeunes Sapeurs Pompiers

Centre de Secours, route de la Batie 26740 Sauzet

La prochaine sélection se fera entre Janvier 2022 et fin Mai 2022, pour cela une lettre de motivation et la copie des bulletins scolaires sont à fournir.

Des nouvelles de l'activité cynégétique.

L'activité chasse a débuté le 12 septembre. Le nombre d'adhérents cette année a augmenté.

GRAND GIBIER: Après quelques week-ends de chasse nous observons une diminution importante des populations malgré l'observation d'une progression de jeunes bêtes. Mais comme chaque année il nous faut attendre fin novembre pour avoir une réelle idée des populations.

Nous rappelons que la chasse du grand gibier est pratiquée uniquement les week-ends et jours fériés, mais qu'elle peut aussi être pratiquée à tous moments suite à des observations sur le terrain (dans le but de réguler les populations de sangliers). Dans tous les cas les secteurs de chasses sont balisés avec des panneaux le jour de la battue (photos ci-dessous).

Panneau à l'entrée des chemins et voies d'accès.





Panneau le long des routes



<u>PETIT GIBIER</u>: Pour ce qui est des populations de petit gibier en général, les prélèvements sont très modérés, ce qui laisse présager une bonne gestion des espèces avec un respect des consignes données. Quant à notre projet de réimplantation de perdrix, nous observons régulièrement des oiseaux et nous avons de bonnes raisons de rester optimistes

<u>DIVERS</u>: L'activité travaux d'entretien sur le terrain est malgré tout moins importante (mais toujours d'actualité). Petit point positif, cette année nous n'avons pas noté de déclaration de dégâts sur notre territoire. Depuis cet automne la partie réserve de chasse, soit 10% du territoire chassable a glissé vers la Grand Grange dans le but de favoriser la petite faune sauvage.

Après formation et assermentation Un nouveau garde de chasse vient de prendre ses fonctions sur la commune. En résumé, l'activité chasse se porte bien et nous invitons toutes les personnes qui le souhaitent à partager un moment avec les chasseurs. Le président de l'association est à votre disposition pour vous accueillir et vous organiser une sortie pour découvrir les trésors de notre environnement. Pour plus d'information sur l'association, vous pouvez vous connecter sur le site de la mairie.

Nous vous souhaitons une bonne fin d'année festive.

Bernard ROJAT

POUR LES JEUNES DE 18 ANS : LE PASS CULTURE

MAI 2021 : Le pass Culture est généralisé à toute la France. Tous les jeunes de 18 ans résidant en France métropolitaine ou d'Outre-mer peuvent bénéficier du dispositif d'aide. Il devrait se généraliser en janvier 2022 pour les jeunes dès le collège.

Télécharge l'application et découvre toutes les offres culturelles à portée de main. Tu réserves les activités ou biens culturels directement sur l'application grâce à tes 300€



Envie d'aller au théâtre, voir un film ou un spectacle ? De prendre des cours de photo ? D'un roman ou d'un manga? D'un abonnement à un magazine ou à de la musique en ligne? Les partenaires culturels du pass Culture te proposent des milliers d'offres, à réserver selon tes envies. Passe à l'action, demande tes 300€ en allant directement sur l'application : pass.culture.fr.

Le pass Culture a pour objectif d'encourager la rencontre entre les acteurs culturels et les utilisateurs, il n'est donc pas possible de se faire livrer des biens matériels. Les achats de biens numériques (ebook, SVoD, jeux vidéo...) sont plafonnés à 100€.





L'aide mobili-jeune est une aide au logement qui s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans. Cette aide permet de prendre en charge une partie du loyer pendant la durée d'une formation en alternance. Elle est versée par Action logement. (actionlogement.fr)

AIDES AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE POUR LES JEUNES

La mobilité est un véritable enjeu pour l'insertion professionnelle : dans certains territoires, le permis de conduire est un véritable permis de travailler, notamment pour les jeunes.

Découvrez les solutions et les aides d'État qui vous aident à financer votre permis de conduire.

1-Pensez à utiliser votre compte personnel de formation (CPF) pour financer l'examen du permis de conduire (code et lecons de conduite).



- 2-Le "permis à un euro par jour": c'est la possibilité d'étaler, sans aucun frais supplémentaire, le paiement de la formation au permis de conduire. Ce dispositif permet aux jeunes de 15 à 25 ans, selon certaines conditions, de lisser le coût de la formation à la catégorie A et B du permis de conduire à raison d'un euro par jour.
- 3-Pôle emploi peut sous réserve de remplir certaines conditions d'inscription et de ressources accompagner des demandeurs d'emploi pour aider à l'obtention du permis de conduire avec une aide de 1 200 € maximum.
- 4-Les missions locales vous informent sur les transports locaux et les tarifs jeunes dont vous pouvez bénéficier. Elles vous accompagnent aussi pour obtenir le permis B ou vous former à la conduite accompagnée, en obtenant des financements complémentaires.
- 5-Il est aussi possible de bénéficier d'une prise en charge des frais liés à l'obtention du permis notamment dans le cadre d'aides régionales ou départementales.
- 6-Handicap et permis de conduire : les personnes qui souffrent d'un handicap peuvent bénéficier d'une aide financière attribuée par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph).

Vous pouvez trouver tous ces renseignements sur le site de l'Etat : travail-emploi.gouv.fr



AIDE PERSONNALISEE POUR LA RECHERCHE D'UN EMPLOI STABLE

L'Association APRES (Aide Personnalisée pour la Recherche d'un Emploi Stable) organise des ateliers pour aider ceux qui le souhaitent pour la rédaction des CV et des Lettres de Motivation, ainsi que pour la Préparation aux entretiens d'embauche.

Ces ateliers ont lieu en Mairie de Bonlieu sur Roubion 45 place de la Mairie 26160 Bonlieu sur Roubion

Le prochain atelier aura lieu le Jeudi 16 décembre à 10H00, sur le thème :

PREPARATION A L'ENTRETIEN D'EMBAUCHE

L'entrée est libre et ouverte à tous. Il est cependant préférable de s'inscrire : par téléphone au 04 75 53 92 08, par mail « apres.drome@gmail.com »

Il est également possible bénéficier uniquement d'un suivi individualisé sur simple demande (tél et mail ci-dessus) par d'anciens cadres dirigeants de sociétés.

Services entièrement gratuits

CREDIT D'IMPOT EMPLOI A DOMICILE

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt si vous engagez des dépenses au titre des services à la personne qui vous sont rendus à votre résidence principale ou secondaire située en France, que vous en soyez propriétaire ou non.

Vous pouvez également y prétendre si vous avez engagé des dépenses à la résidence de l'un de vos ascendants remplissant les conditions pour bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Les salariés doivent effectuer à domicile des tâches à caractère familial ou ménager. Il s'agit notamment des activités suivantes :

- •Garde d'enfants :
- •Soutien scolaire;
- Assistance aux personnes âgées ou handicapées ;
- •Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- •Petits travaux de jardinage;
- •Prestations de petit bricolage;
- Prestations d'assistance informatique, internet et administrative ;
- •Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes.

Vous pouvez retrouver la liste complète des services éligibles dans le code du travail (Article D7231-1).

Calcul de l'avantage fiscal

Le crédit d'impôt est égal à 50% des dépenses effectivement supportées, retenues dans une limite annuelle de 12 000 euros, éventuellement majorée.

Vous devez déclarer le montant total des dépenses d'emploi à domicile en ligne 7DB de la déclaration de revenus et reporter en ligne 7DR le montant des aides perçues (APA, PCH, CESU préfinancé...).

LA FIBRE



LA FIBRE ARRIVE 2 🚇 💻

La fibre est disponible sur notre commune grâce au réseau public @adn0726!

Dernière étape du déploiement avant l'ouverture des services. Au programme :

- Commercialisation du réseau auprès des opérateurs
- Activation des services

31 Ouverture commerciale le 3 décembre 2021!

Pour tester votre éligibilité, rendez-vous sur le site Ardèche Drôme Numérique rubrique « A quand la fibre chez moi ? ». https://www.ardechedromenumerique.fr

Pour répondre à toutes vos questions, une réunion publique d'information en présence de représentants d'ADN et d'ADTIM est prévue à l'Espace des Buis de Marsanne le jeudi 6 janvier à 18h30.

Certains opérateurs seront présents pour vous présenter leurs offres.

QUELS ÉQUIPEMENTS SERONT INSTALLÉS?

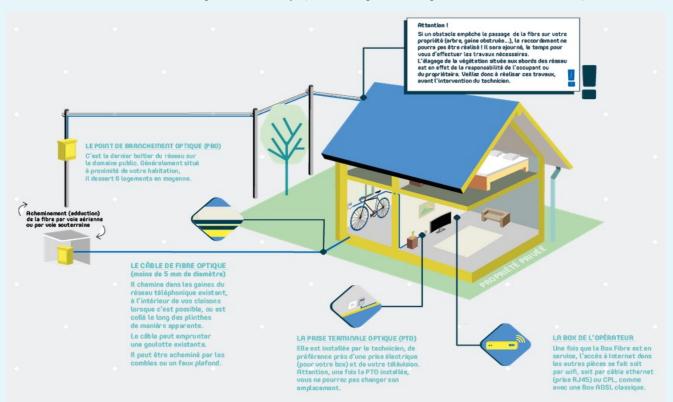
Les travaux de raccordement de votre maison consistent à tirer un câble de fibre optique depuis le Point de Branchement Optique (PBO), le plus proche situé dans la rue, jusqu'à l'intérieur de votre maison, où une Prise Terminale Optique (PTO) sera installée. Il s'agit d'une nouvelle prise dédiée à la fibre. Selon la configuration de votre domicile, l'intervention peut durer entre 2h et 4h.

Ces travaux seront réalisés par l'opérateur que vous aurez sélectionné.

VOUS N'AVEZ PAS A PAYER POUR CE RACCORDEMENT, il est pris en charge par ADN. Seront à votre charge l'abonnement mensuel et éventuellement des frais de dossier selon les opérateurs.

Vous n'avez aucune obligation d'opter pour la fibre, même si celle-ci vous offre de nouvelles possibilités, la ligne France Télécom actuelle restera en service encore plusieurs années et il n'y a pas de limite de date pour souscrire tout en profitant de la gratuité du raccordement.

! Le délai de raccordement de votre maison peut être plus long (jusqu'à 6 mois environ) pour les logements situés à plusieurs centaines de mètre du PBO, ou pour les collectifs (3 adresses postales ou plus dans un même bâtiment).



LA FIBRE

LES OPERATEURS PARTENAIRES DU RESEAU ADN LES OPÉRATEURS FIBRE* LA FIBRE COriolis AVEC CANALT Free IBLOO K-net .nordnet. SFR OZONE OTANGE OTANGE

Chaque domicile est différent, les raccordements aussi. De manière générale, la fibre suit le même chemin que le réseau téléphonique cuivre existant, en aérien sur les poteaux ou en souterrain dans des fourreaux, puis dans les gaines du réseau téléphonique existant lorsque c'est possible.

*Contrat signé avec les fournisseurs d'accès internet. Arrivée sur le territoire selon leur stratégie d'ouverture commerciale

Si des travaux sont nécessaires pour acheminer la fibre sur votre propriété privée ou à l'intérieur de votre logement (déboucher les fourreaux, percer un mur, une dalle, un plafond, élaguer un arbre, poser des goulottes) ils sont à votre charge. Si un obstacle empêche le passage de la fibre sur votre propriété, le raccordement ne pourra pas être réalisé, il sera ajourné, le temps pour vous d'effectuer les travaux nécessaires.

Veillez donc à réaliser ces travaux avant l'intervention du technicien.

Si vous êtes locataire, il convient d'en informer votre propriétaire. À noter qu'un propriétaire ne peut pas s'opposer au raccordement à la fibre de son locataire.

Pour plus d'infos sur le raccordement de votre logement, téléchargez la plaquette <u>« La fibre est là »</u> sur le site ADN

Vous avez des questions, consultez la Foire aux questions (FAQ)

Les entreprises réalisant les travaux d'installation vont donc maintenant laisser la place à l'entreprise retenue par le syndicat mixte ADN pour assurer la gestion et la maintenance du réseau ADTIM FTTH qui est le délégataire du réseau public de la fibre pour l'Ardèche et la Drôme.

Vous trouverez ses coordonnées ci-dessous.

Mais comme pour la téléphonie ou l'ADSL, vous devez d'abord contacter l'opérateur que vous aurez choisi, c'est à lui de réaliser le diagnostic et d'avertir ADTIM si le défaut se situe sur le réseau.

Et pour maintenir ce réseau en état, pensez à élaguer vos haies et vos arbres lorsqu'ils approchent des câbles. Ces élagages sont à la charge des propriétaires riverains, quels qu'ils soient, particuliers, agriculteurs ou autres. A défaut d'entretien, ADN peut facturer les réparations et l'élagage aux propriétaires négligeant.



Dans les semaines à venir vous serez certainement démarchés par téléphone ou physiquement par des commerciaux de certains opérateurs, restez vigilants, ne faites pas entrer une personne chez vous sans être certain de son identité et ne donner pas vos coordonnées personnelles et encore moins bancaires au téléphone !!!

ECLAIRAGE NOCTURNE

L'éclairage artificiel nocturne des particuliers génère aussi une pollution lumineuse non négligeable.

Cet éclairage s'est considérablement déployé et continue d'augmenter soulevant des questions d'économie d'énergie et de conséquences pour les écosystèmes. En effet un temps journalier d'obscurité est essentiel pour la faune comme pour la flore.

Un phénomène d'attraction ou de répulsion peut provoquer une mortalité massive comme pour les insectes ou les oiseaux, un déséquilibre entre les espèces, relation proie prédateur, un dérèglement du rythme circadien chez la faune nocturne et des cycles biologiques des végétaux avec la chute des feuilles des arbres caduques.

Ces dernières années une prise de conscience est montée en puissance avec des mesures comme la coupure de l'éclairage public en agglomération en cœur de nuit et une restriction de l'éclairage publicitaire des boutiques dans les zones commerciales.

Les particuliers doivent aussi avoir conscience de la nuisance de l'éclairage extérieur dans leur propriété ou terrasses. 68 % des Français vivent dans une maison (2016) et même des éclairages peu puissants créent des impacts sur la biodiversité. Une simple veilleuse solaire constitue un piège pour certains insectes. Les nouvelles technologies (LED) incitent un achat de lampes ou projecteurs à prix modique, alimenté par l'énergie solaire plus encore dans les zones rurales. Une règlementation s'applique depuis le 1er janvier 2020 sur la puissance admise en éclairage de sécurité ou de confort pour la lumière renvoyée au-dessus de l'horizon. La règlementation segmente l'utilisation d'éclairage selon qu'elle soit destinée à la sécurité, au confort, à la mise en valeur ou à l'utilisation temporaire évènementielle. Il existe d'autres règles spécifiques même pour des installations antérieures à 2020. Pour en savoir plus vous pouvez consulter la notice explicative du ministère de la transition écologique, ou Cerema.fr arrêté ministériel « nuisances lumineuses ».

Les mesures favorables à la biodiversité sont désormais connues : viser une sobriété de l'éclairage et, le cas échéant, cibler au mieux cet éclairage (dans le temps et dans l'espace) avec des sources lumineuses les moins néfastes possibles. La responsabilité des particuliers ne va que grandir et espérons que l'évolution bénéfique des techniques n'entrainent pas une source d'augmentation qui irait dans une direction diamétralement opposée.

Source : Le Courrier De La Nature - juillet, août 2021

Pour Condillac, l'éclairage public est maintenant éteint de 23h30 à 04h30



Nicole et Olivier Charmont 235A chemin de Champ Coulon 26740 Condillac



Merci à notre annonceur